



**Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Secrétariat Départemental du Pas-de-Calais

Mél : snpespjjfsu62@gmail.com



Fédération Syndicale Unitaire

Béthune, le 20 février 2025

Ça pourrait être pire qu'en août !!!!

Notre organisation professionnelle est reçue ce 20 février lors d'une audience bilatérale avec la Direction Territoriale. Toujours sans budget de fonctionnement précis ni d'information concrète sur le plafond d'emploi pour 2025, la Direction Territoriale navigue une nouvelle fois à vue. Si plusieurs hypothèses sont envisagées, selon les propos de la directrice départementale : « ça pourrait être pire qu'en août 2024 ! »

Aucune certitude sur les renouvellements des 40 contrats en cours.

Madame DEWAMIN nous annonce son pire scénario pour les contrats qui arrivent à échéance à compter de fin avril 2025.

La première priorité de la DT du Pas-de-Calais est d'obtenir le renouvellement des contrats pour faire fonctionner le CEF de Liévin, l'UEHC de Béthune et le CEF de Bruay à la fin des travaux dont la date reste hypothétique... 1^{er} avril, 1^{er} mai ou 1^{er} septembre.

La question du CER de Cuinchy est réglée puisque l'ouverture se fera en septembre... dans la mesure où il y aura assez de personnels pour accueillir des jeunes

Si un choix doit être fait entre les différents hébergements, pour le SNPES-PJJ/FSU, il faut prioriser le maintien de fonctionnement d'un UEHC, seule type de structure susceptible d'accueillir des adolescent.es quel que soit le fondement juridique de leur placement.

Toujours selon la DT, si le plafond d'emploi n'est pas à la hauteur des besoins pour faire fonctionner le CEF de Bruay, il faudra mettre fin à la mission des collègues impliqués dans ce nouveau projet qu'est la Maison des possibles même si des demandes de préadmissions sont en cours. Autre élément inquiétant : le bail de location de la structure arrive à terme en juillet 2025... Quand la Maison des Possibles devient mission impossible !

La deuxième priorité de la DT serait le renouvellement des autres contrats pour les services de milieux ouverts, les fonctions supports... et là rien n'est acquis.

Le SNPES-PJJ/FSU a rappelé à la directrice que les annonces de l'été 2024 ont eu des répercussions catastrophiques sur le fonctionnement des services et l'exercice des missions durant le dernier trimestre. Notre organisation syndicale a appelé la DT à la plus grande vigilance afin que ce scénario très anxiogène ne se répète pas et s'opposera à une organisation des services en mode dégradée comme l'avait envisagée la DPJJ l'été dernier. Il en va du sens de notre travail, du respect des jeunes et des familles qui sont accompagnés.

Le SNPES-PJJ/FSU a rappelé qu'avant d'envisager des suppressions de postes dans le service public, il est de la responsabilité de la Direction Territoriale de rencontrer les juridictions afin que des mesures aujourd'hui confiées au SAH puissent revenir dans le giron des services de la PJJ.

Concernant les postes de titulaires, il est fort à craindre que des postes aujourd’hui vacants ne soient pas proposés à la mobilité, notamment dans les services de milieux ouverts.

Fonctionnement des services

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, la Directrice Territoriale assure ne pas avoir d'inquiétudes sur ce budget. Par contre, elle annonce de nouvelles règles de gestion séparant fonctionnement du service et moyens alloués à l'action éducative, ce qui viendra de fait réduire l'autonomie des directeurs et directrices de service.

D'autre part, la DT assure que les crédits dédiés aux subventions des associations concourant à la mise en place de projets éducatifs seront préservés.

Dans un contexte d'attaques massives contre la Justice des mineur.es, les missions éducatives de la PJJ et ses personnels, les annonces faites sur le budget, notamment en ce qui concerne la part consacrée aux personnels nous laissent craindre le pire.

La PJJ en est aujourd’hui réduite à faire des choix impossibles entre différents établissements de placement alors même que le nombre de places fait cruellement défaut.

Alors que l’administration centrale s’apprête à fêter en grandes pompes les 35 ans de la PJJ, elle fait fi d’une grande partie du passé de l’Education Surveillance et se prépare un avenir bien sombre.

Le SNPES-PJJ/FSU du Pas de Calais appelle les personnels à faire remonter toutes les difficultés rencontrées sur les services dans les semaines à venir afin de défendre solidairement le service d’éducation au Ministère de la Justice.

ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOTRE CHAMP PROFESSIONNEL !



Pour tous contacts **Audrey GILBERT** et **Céline DEMAILLY**, co-secrétaires départementales
Courriel : snpespjjfsu62@gmail.com